

Info'Prairies Ardèche - Bulletin n°2 du 19 mars 2012

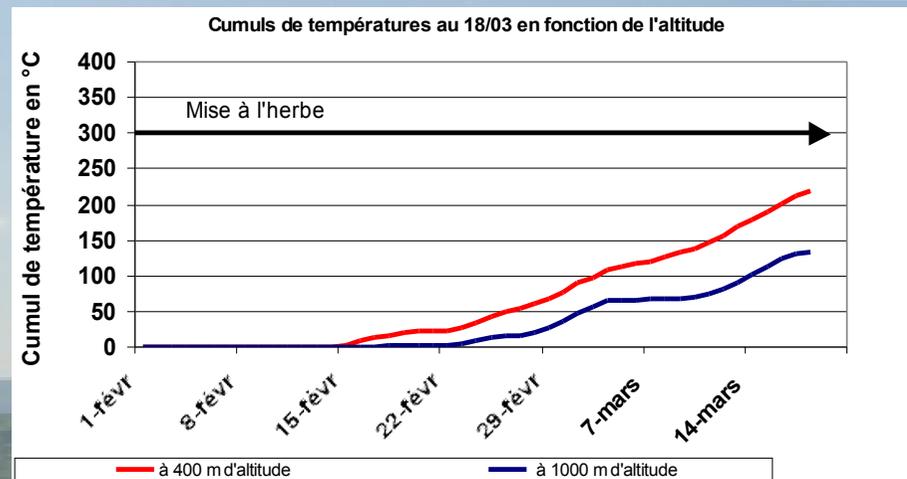
Contact : Emmanuel FOREL (emmanuel.forel@ardeche.chambagri.fr/06 85 10 09 96) ou votre contrôleur laitier



Cumuls des températures au 18 mars 2012

Haut-Vivarais		Montagne	
400 m	220°	900 m	152°
500 m	202°	1000 m	134°
600 m	183°	1100 m	121°
700 m	164°	1200 m	108°
Gain/semaine	73°	Gain/semaine	60°
Retard/an dernier	5 jours	Retard/an dernier	9 jours

Repères d'utilisation de l'herbe



Conseils et observations de la semaine : les températures augmentent rapidement et le retard par rapport à l'an dernier est quasiment comblé. Les précipitations même limitées de ces derniers jours vont accélérer la pousse de l'herbe.

Sur le Haut-Vivarais : la mise à l'herbe doit être envisagée pour les zones les plus basses et notamment sur RGI. Pour les zones les plus élevées terminer les apports d'azote pour les utilisations précoces des prairies (ensilage, enrubannage).

Sur la Montagne : terminer les apports de lisier et fumier. Les premiers apports d'azote peuvent également être réalisés. L'azote va servir d'accélérateur de la pousse de l'herbe : parcelles destinées à la mise à l'herbe, ensilage/enrubannage, foin avec déprimage.

Quelle forme d'azote ? On privilégie à cette époque et pour ces utilisations une forme soluble (nitrique, ammoniacal) rapidement disponible pour les plantes.

Quelle quantité ? Les doses doivent être raisonnées afin d'éviter tout surdosage ou tout gaspillage. On cherchera notamment à :

- valoriser la présence de les légumineuses dans les prairies temporaires : limiter la dose totale d'azote minéral à 50 uN/ha;
- valoriser les apports d'effluents d'élevage : limiter la dose d'azote minéral à 40-50 uN/ha en complément d'un lisier, 60 uN/ha en complément d'un fumier;
- favoriser la pousse sur les prairies où les graminées dominent (prairie naturelle, dactyles...) et en l'absence d'apport d'effluents : dose d'azote de 80-90 uN/ha pour une utilisation en ensilage, 50 uN/ha pour les prairies destinées à la pâture.

Le repère des 300°C correspond à la mise à l'herbe sur prairie naturelle. Ce repère est de 250°C pour le RGI.

Ces repères sont dorés et déjà atteints sur les zones basses du département : la mise à l'herbe doit être effectuée.

Ces repères seront atteints pour le Haut-Vivarais à compter de la semaine prochaine : mise à l'herbe imminente.

Organiser le pâturage des vaches laitières

Objectif de la pâture	Surface nécessaire	Surface nécessaire pour 30 VL	Taille des parcs
<i>une ration au plein printemps</i>	30-35 ares/VL	9-10 ha	0,4 - 1,2 ha
<i>une 1/2 ration au plein printemps</i>	15-20 ares/VL	5-6 ha	

Ces éléments s'entendent pour un **pâturage tournant sur prairies naturelles et temporaires à potentiel agronomique correct**. Les indications données pour les VL peuvent être transposées pour les caprins sur la base des équivalences UGB.

